



Third Session
Thirty-seventh Parliament, 2004

Troisième session de la
trente-septième législature, 2004

SENATE OF CANADA

SÉNAT DU CANADA

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

Aboriginal Peoples

Peuples autochtones

Chair:
The Honourable NICK G. SIBBESTON

Président:
L'honorable NICK G. SIBBESTON

Tuesday, February 10, 2004

Le mardi 10 février 2004

Issue No. 1

Fascicule n° 1

Organizational meeting

Séance d'organisation

INCLUDING:
THE FIRST REPORT OF THE COMMITTEE
(Expenses of the committee incurred during the
Second Session of the Thirty-seventh Parliament)

Y COMPRIS:
LE PREMIER RAPPORT DU COMITÉ
(Les dépenses du comité encourues au cours de la
deuxième session de la trente-septième législature)

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON
ABORIGINAL PEOPLES

The Honourable Nick G. Sibbeston, *Chair*

The Honourable Janis G. Johnson, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

* Austin, P.C.
(or Rompkey, P.C.)
Carney, P.C.
Chaput
Christensen
Gill
Johnson
Léger

* Lynch-Staunton
(or Kinsella)
Mercer
Pearson
Sibbeston
St. Germain, P.C.
Trenholme Counsell
Tkachuk

** Ex Officio Members*

(Quorum 4)

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
PEUPLES AUTOCHTONES

Président: L'honorable Nick G. Sibbeston

Vice-présidente: L'honorable Janis G. Johnson

et

Les honorables sénateurs:

* Austin, c.p.
(ou Rompkey, c.p.)
Carney, c.p.
Chaput
Christensen
Gill
Johnson
Léger

* Lynch-Staunton
(or Kinsella)
Mercer
Pearson
Sibbeston
St. Germain, c.p.
Trenholme Counsell
Tkachuk

** Membres d'office*

(Quorum 4)

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday February 10, 2004

(1)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 9:35 a.m. in room 160-S, Center Block, for the purposes of holding its organization meeting, pursuant to rule 88.

Members of the committee present: The Honourable Senators Carney, P.C., Chaput, Christensen, Gill, Johnson, Léger, Mercer, Pearson, Sibbeston, St. Germain, P.C., and Tkachuk (11).

Other senators present: The Honourable Senators Bacon, Biron, Cools, Maheux and Munson (5).

In attendance: From the Library of Parliament: Mary Hurley and Tonina Simeone.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to Rule 88, the Clerk of the Committee presided over the election of the Chair.

It was moved by the Honourable Senator St. Germain, P.C.:

That the Honourable Senator Sibbeston do take the Chair of this committee.

The question being put on the motion, it was adopted.

It was moved by the Honourable Senator Mercer:

That the Honourable Senator Johnson be Deputy Chair of this committee.

The question being put on the motion, it was adopted.

It was moved by the Honourable Senator Christensen:

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be composed of the Chair, the Deputy Chair and one other member of the committee to be designated after the usual consultations; and

That the subcommittee be empowered to make decisions on behalf of the committee with respect to its agenda, to invite witnesses and schedule hearings.

The question being put on the motion, it was adopted.

It was moved by the Honourable Senator Chaput:

That the committee print its proceedings; and

That the Chair be authorized to set this number to meet demand.

The question being put on the motion, it was adopted.

It was moved by the Honourable Senator Christensen:

That pursuant to rule 89, the Chair be authorized to hold meetings, to receive and authorize the printing of the evidence when a quorum is not present, provided that a member of the committee from both the government and the opposition be present.

PROCÈS-VERBAL

OTTAWA, le mardi 10 février 2004

(1)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 9 h 35, dans la salle 160-S de l'édifice du Centre pour sa séance d'organisation, conformément à l'article 88 du Règlement.

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Carney, c.p., Chaput, Christensen, Gill, Johnson, Léger, Mercer, Pearson, Sibbeston, St. Germain, c.p., et Tkachuk (11).

Autres sénateurs présents: Les honorables sénateurs Bacon, Biron, Cools, Maheux et Munson (5).

Également présentes: De la Bibliothèque du Parlement: Mary Hurley et Tonina Simeone.

Aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'article 88 du Règlement, le greffier du comité préside à l'élection de la présidence.

Il est proposé par l'honorable sénateur St. Germain, c.p.:

Que l'honorable sénateur Sibbeston soit le président du comité.

La question, mise aux voix, est adoptée.

Il est proposé par l'honorable sénateur Mercer:

Que l'honorable sénateur Johnson soit la vice-présidente du comité.

La question, mise aux voix, est adoptée.

Il est proposé par l'honorable sénateur Christensen:

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit composé du président, du vice-président et d'un autre membre du comité désigné après les consultations d'usage; et

Que le sous-comité soit autorisé à prendre des décisions au nom du comité relativement au programme, à inviter les témoins et à établir l'horaire des audiences.

La question, mise aux voix, est adoptée.

Il est proposé par l'honorable sénateur Chaput:

Que le comité fasse imprimer ses délibérations; et

Que le président soit autorisé à déterminer le nombre d'exemplaires à imprimer en fonction des besoins.

La question, mise aux voix, est adoptée.

Il est proposé par l'honorable sénateur Christensen:

Que, conformément à l'article 89 du Règlement, le président soit autorisé à tenir des réunions pour entendre des témoignages et à en permettre la publication en l'absence de quorum, pourvu qu'un représentant du gouvernement et un représentant de l'opposition soient présents.

After debate, the question being put on the motion, it was adopted.

It was moved by the Honourable Senator Mercer:

That the committee adopt the draft first report, prepared in accordance with rule 104.

After debate, the question being put on the motion, it was adopted.

It was moved by the Honourable Senator Johnson:

That the committee ask the Library of Parliament to assign research staff to the committee;

That the Chair be authorized to seek authority from the Senate to engage the services of such counsel and technical, clerical and other personnel as may be necessary for the purpose of the committee's examination and consideration of such bills, subject-matters of bills and estimates as are referred to it;

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be authorized to retain the services of such experts as may be required by the work of the committee; and

That the Chair, on behalf of the committee, direct the research staff in the preparation of studies, analyses, summaries and draft reports.

The question being put on the motion, it was adopted.

It was moved by the Honourable Senator Pearson:

That, pursuant to section 32 of the Financial Administration Act, authority to commit funds be conferred individually on the Chair, the Deputy Chair and the Clerk of the Committee; and

That, pursuant to section 34 of the Financial Administration Act, and Guideline 3:05 of Appendix II of the *Rules of the Senate*, authority for certifying accounts payable by the committee be conferred individually on the Chair, the Deputy Chair, and the Clerk of the Committee.

The question being put on the motion, it was adopted.

It was moved by the Honourable Senator Carney:

That the committee empower the Subcommittee on Agenda and Procedure to designate, as required, one or more members of the committee and/or such staff as may be necessary to travel on assignment on behalf of the committee.

The question being put on the motion, it was adopted.

It was moved by the Honourable Senator Mercer:

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be authorized to:

- 1) determine whether any member of the committee is on "official business" for the purposes of paragraph 8(3) (a) of the Senators' Attendance Policy, published in the *Journals of the Senate* on Wednesday, June 3, 1998; and

Après discussion, la question, mise aux voix, est adoptée.

Il est proposé par l'honorable sénateur Mercer:

Que le comité adopte l'ébauche du premier rapport, rédigé conformément à l'article 104 du Règlement.

Après discussion, la question, mise aux voix, est adoptée.

Il est proposé par l'honorable sénateur Johnson:

Que le comité demande à la Bibliothèque du Parlement d'affecter des attachés de recherche auprès du comité;

Que le président soit autorisé à demander au Sénat la permission de retenir les services de conseillers juridiques, de personnel technique, d'employés de bureau et d'autres personnes, au besoin, pour aider le comité à examiner les projets de loi, la teneur de ces derniers et les prévisions budgétaires qu'ils lui sont renvoyés;

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à faire appel au service des experts-conseils dont le comité peut avoir besoin dans le cadre de ses travaux; et

Que le président, au nom du comité, dirige le personnel de recherche dans la préparation d'études, d'analyses, de résumés et de projets de rapport.

La question, mise aux voix, est adoptée.

Il est proposé par l'honorable sénateur Pearson:

Que, conformément à l'article 32 de la Loi sur la gestion des finances publiques, l'autorisation d'engager les fonds du comité soit conférée individuellement au président, au vice-président et au greffier du comité; et

Que, conformément à l'article 34 de Loi sur la gestion des finances publiques et à la directive 3.05 de l'annexe II du *Règlement du Sénat*, l'autorisation d'approuver les comptes à payer au nom du comité soit conférée individuellement au président, au vice-président au greffier du comité.

La question, mise aux voix, est adoptée.

Il est proposé par l'honorable sénateur Carney:

Que le comité autorise le Sous-comité du programme et de la procédure à désigner, au besoin, un ou plusieurs membres du comité, de même que le personnel nécessaire, qui se déplaceront au nom du comité.

La question, mise aux voix, est adoptée.

Il est proposé par l'honorable sénateur Mercer:

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à:

- 1) déterminer si un membre du comité remplit un «engagement public» aux fins de l'alinéa 8(3)a) de la politique relative à la présence des sénateurs, publiée dans les *Journaux du Sénat* du mercredi 3 juin 1998; et

- 2) consider any member of the committee to be on “official business” if that member is: (a) attending a function, event or meeting related to the work of the committee; or (b) making a presentation related to the work of the committee.

The question being put on the motion, it was adopted.

It was moved by the Honourable Senator Léger:

That, pursuant to the Senate guidelines for witnesses’ expenses, the committee may reimburse reasonable travelling and living expenses for one witness from any one organization and payment will take place upon application, but that the Chair be authorized to approve expenses for a second witness should there be exceptional circumstances.

The question being put on the motion, it was adopted.

It was moved by the Honourable Senator Chaput:

That the Chair be authorized to seek permission from the Senate to permit coverage by electronic media of its public proceedings with the least possible disruption of its hearings; and

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be empowered to allow such coverage at its discretion.

After debate, the question being put on the motion, it was adopted.

The Chair informed the committee that the time slots for its meetings are 9:30 a.m. to 11 a.m. on Tuesday and 6:15 p.m. on Wednesday.

The committee discussed its future business.

At 10:22 a.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the Chair.

ATTEST:

Le greffier du comité,

Adam Thompson

Clerk of the Committee

- 2) considérer qu’un membre du comité remplit «engagement public» si ce membre: a) assiste à une réception, à une activité ou à une réunion se rapportant aux travaux du comité; ou b) fait un exposé ayant trait aux travaux du comité.

La question, mise aux voix, est adoptée.

Il est proposé par l’honorable sénateur Léger:

Que, conformément aux lignes directrices concernant les frais de déplacement des témoins, le comité rembourse les dépenses raisonnables de voyage et d’hébergement à un témoin d’un même organisme, après qu’une demande de remboursement a été présentée, mais que le président soit autorisé à permettre le remboursement de dépenses pour un deuxième témoin en cas de circonstances exceptionnelles.

La question, mise aux voix, est adoptée.

Il est proposé par l’honorable sénateur Chaput:

Que le président soit autorisé à demander au Sénat la permission de diffuser ses délibérations publiques par les médias d’information électronique, de manière à déranger le moins possible ses travaux; et

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à permettre cette diffusion à sa discrétion.

Après discussion, la question, mise aux voix, est adoptée.

Le président annonce au comité que les réunions se tiendront de 9 h 30 à 11 h 00 le mardi et à 18 h 15 le mercredi.

Le comité discute de ses travaux futurs.

À 10 h 22, le comité suspend ses travaux jusqu’à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ:

REPORT OF THE COMMITTEE

Tuesday, February 10, 2004

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples has the honour to table its

FIRST REPORT

Your Committee, which was authorized by the Senate to incur expenses for the purpose of its examination and consideration of such legislation and other matters as were referred to it, reports, pursuant to Rule 104 of the Rules, that the expenses incurred by the Committee during the Second Session of the Thirty-seventh Parliament are as follows:

1. With respect to its examination and consideration of legislation:

Professional Services	\$ 2,988
Transportation	25
Other, Miscellaneous	0
Witness Expenses	<u>12,612</u>
Total	\$ 15,625

2. With respect to its special study on urban Aboriginal youth:

Professional Services	\$ 30,720
Transportation	57,785
Other, Miscellaneous	1,775
Witness Expenses	<u>21,700</u>
Total	\$ 111,980

On October 29, 2002, the Committee received an Order of Reference to examine and report upon issues affecting urban Aboriginal youth in Canada. This was the resumption of a study begun in the First Session of the Thirty-seventh Parliament. Following the Committee's examination, which included public hearings in Winnipeg, Edmonton and Vancouver, the Committee tabled its final report on October 30, 2003.

During the session, your Committee held 41 meetings, heard 132 witnesses, and twice examined Bill C-6 (The Specific Claims Resolution Act).

The Committee submitted six reports.

Respectfully submitted,

Le président,

NICK G. SIBBESTON

Chair

RAPPORT DU COMITÉ

Le mardi 10 février 2004

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones a l'honneur de déposer son

PREMIER RAPPORT

Votre Comité, qui a été autorisé par le Sénat à engager des dépenses aux fins d'examiner les mesures législatives et autres questions qui lui ont été déferées, dépose, conformément à l'article 104 du Règlement, le relevé suivant des dépenses encourues à cette fin par le comité au cours de la deuxième session de la trente-septième législature:

1. Relatif à son étude des mesures législatives:

Services professionnels	2 988 \$
Transport	25
Autres dépenses	0
Dépenses des témoins	<u>12 612</u>
Total	15 625 \$

2. Relatif à son étude spéciale sur les jeunes autochtones en milieu urbain:

Services professionnels	30 720 \$
Transport	57 785
Autres dépenses	1 775
Dépenses des témoins	<u>21 700</u>
Total	111 980 \$

Le 29 octobre 2002, le Comité a reçu un ordre de renvoi l'autorisant à examiner pour en faire rapport les problèmes qui touchent les jeunes Autochtones en milieu urbain. Il reprenait ainsi l'étude qu'il avait débutée pendant la première session de la trente-septième législature. Une fois qu'il a eu terminé l'examen de ces problèmes, et après avoir notamment tenu des audiences publiques à Winnipeg, Edmonton et Vancouver, le Comité a déposé son rapport final le 30 octobre 2003.

Au cours de la session, votre Comité a tenu 41 réunions, a entendu 132 témoins et a étudié à deux reprises le projet de loi C-6 (Loi sur le règlement des revendications particulières).

Le Comité a soumis six rapports.

Respectueusement soumis,

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, February 10, 2004

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 9:35 a.m., pursuant to rule 88 of the *Rules of the Senate*, to organize the activities of the committee.

[English]

Mr. Adam Thompson, Clerk of the Committee: Honourable senators, as clerk of your committee, it is my duty to preside over the election of a chair. I am ready to receive a motion to that effect.

Senator St. Germain: I nominate Senator Sibbeston.

Mr. Thompson: Are there any other nominations?

Seeing none, I will put the question formally. It is moved by the Honourable Senator St. Germain that the Honourable Senator Sibbeston do take the chair.

Is it agreed, honourable senators?

Hon. Senators: Agreed.

Mr. Thompson: I declare the motion carried. I invite Senator Sibbeston to take the chair.

Hon. Nick G. Sibbeston (Chairman) in the Chair.

The Chairman: Thank you very much, honourable senators.

We have before us organizational forms of motions. We will work our way down the list; hence, we will deal with agenda item number 2, the election of a deputy chair. Is there a motion to nominate a deputy chair?

Senator Mercer: I nominate Senator Johnson.

The Chairman: Is it agreed, honourable senators?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: The motion is carried.

The next item is number 3, the subcommittee on agenda and procedure.

Senator Christensen: I so move.

The Chairman: It is moved by the Honourable Senator Christensen that the subcommittee on agenda and procedure be composed of the chair, the deputy chair and one other member of the committee, to be designated after the usual consultation, and that the subcommittee be empowered to make decision on behalf of the committee with respect to its agenda, to invite witnesses and to schedule hearings.

Is it agreed, honourable senators?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: The motion is carried.

Agenda item number 4 is a motion to print the committee's proceedings. Is there a senator who will move that motion?

Senator Chaput: I so move.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 10 février 2004

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 9 h 35, conformément à l'article 88 du *Règlement du Sénat*, en vue d'organiser ses travaux.

[Traduction]

M. Adam Thompson, greffier du comité: Honorables sénateurs, en tant que greffier du comité, il est de mon devoir de procéder à l'élection du président. Je suis prêt à recevoir les motions à cet effet.

Le sénateur St. Germain: Je propose la candidature du sénateur Sibbeston.

M. Thompson: Y a-t-il d'autres propositions?

Non? La motion est donc la suivante: il est proposé par l'honorable sénateur St. Germain que l'honorable sénateur Sibbeston assume la présidence du comité.

Êtes-vous d'accord, honorables sénateurs?

Des voix: Oui.

M. Thompson: Je déclare la motion adoptée. J'invite le sénateur Sibbeston à occuper le fauteuil.

L'honorable Nick G. Sibbeston (président) occupe le fauteuil.

Le président: Merci beaucoup, honorables sénateurs.

Nous avons un certain nombre de motions d'organisation à examiner. Le point 2 de l'ordre du jour concerne l'élection du vice-président. Avez-vous des candidats à proposer?

Le sénateur Mercer: Je propose la candidature du sénateur Johnson.

Le président: Êtes-vous d'accord, honorables sénateurs?

Des voix: Oui.

Le président: La motion est adoptée.

Nous passons au point 3, qui porte sur le Sous-comité du programme et de la procédure.

Le sénateur Christensen: J'en fais la proposition.

Le président: L'honorable sénateur Christensen propose que le Sous-comité du programme et de la procédure se compose du président, de la vice-présidente et d'un autre membre du comité désigné après les consultations d'usage; et que le sous-comité soit autorisé à prendre des décisions au nom du comité relativement au programme, à inviter les témoins et à établir l'horaire des audiences.

Êtes-vous d'accord, honorables sénateurs?

Des voix: D'accord.

Le président: La motion est adoptée.

Le point 4 porte sur l'impression des délibérations du comité. Est-ce qu'un sénateur peut proposer la motion?

Le sénateur Chaput: J'en fais la proposition.

The Chairman: It is moved by the Honourable Senator Chaput that the committee print its proceedings and that the chair be authorized to set the number to meet demand.

Is it agreed, honourable senators?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: The motion is carried.

The Chairman: Next is authorization to hold meetings and to print evidence when a quorum is not present, agenda item number 5. Is there a motion?

Senator Christensen: I so move.

The Chairman: Senator Christensen moves that, pursuant to rule 89, the chair be authorized to hold meetings to receive and authorize the printing of the evidence when a quorum is not present, provided that a member of the committee from both the government and the opposition be present.

Senator Carney: Is that a normal procedure? Normally, we need a quorum. I do not remember that before.

Mr. Thompson: Honourable senators, that is the normal procedure. It only allows for the hearing of evidence, the hearing of witnesses. It does not authorize the committee to make any motions in the absence of a quorum, but rule 89 authorizes the committee to make that determination — to allow the committee to hear from witnesses without a quorum.

Senator Carney: So it is not a new addition, but a standard procedure. Thank you.

I do not think we ever used it, in all fairness, unless we were on the road. It has not been abused as far as I know.

The Chairman: Any further discussion?

Senator Christensen: It seems reasonable. If witnesses are scheduled and, for some reason, not all committee members are able to get to the meeting, this motion allows us to hear evidence — in other words, not send the witnesses away without hearing evidence.

The Chairman: Is it agreed, honourable senators?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Motion is carried.

The next item is number 6, the financial report. Is there a mover for this motion?

Senator Mercer: I so move.

The Chairman: It is moved by Senator Mercer moves that the committee adopt the draft first report prepared in accordance with rule 104.

Just before we vote, I would ask the clerk to give the committee some information about this.

Le président: L'honorable sénateur Chaput propose que le comité fasse imprimer ses délibérations et que la présidence soit autorisée à fixer la quantité en fonction des besoins.

Êtes-vous d'accord, honorables sénateurs?

Des voix: D'accord.

Le président: La motion est adoptée.

Le président: Le point 5 porte sur l'autorisation de tenir des réunions et l'impression des témoignages en l'absence de quorum. Quelqu'un peut-il proposer la motion?

Le sénateur Christensen: J'en fais la proposition.

Le président: Le sénateur Christensen propose que, conformément à l'article 89 du Règlement, le président soit autorisé à tenir des réunions pour entendre des témoignages et à en permettre la publication en l'absence de quorum, pourvu qu'un représentant du gouvernement et un représentant de l'opposition soient présents.

Le sénateur Carney: Est-ce là la procédure normale? Habituellement, il nous faut un quorum. C'est la première fois que je vois cela.

M. Thompson: Honorables sénateurs, c'est là la procédure normale. Cette motion prévoit seulement la tenue de réunions pour entendre des témoignages. Elle n'autorise pas le comité à adopter des motions en l'absence de quorum. Toutefois, l'article 89 autorise le comité à prendre cette décision — à entendre des témoignages en l'absence de quorum.

Le sénateur Carney: Ce n'est donc pas un nouvel ajout, mais la procédure normale. Merci.

En toute justice, je ne pense pas qu'on ait déjà eu recours à cette procédure, sauf en voyage. Elle n'a jamais été utilisée à mauvais escient, en tout cas, pas à ma connaissance.

Le président: Y a-t-il d'autres commentaires?

Le sénateur Christensen: Cela me semble raisonnable. Si des témoins sont convoqués et que, pour une raison ou pour une autre, les membres du comité ne peuvent pas tous assister à la réunion, cette motion nous permet d'entendre des témoignages — autrement dit, de ne pas renvoyer les témoins sans avoir entendu ce qu'ils avaient à dire.

Le président: Êtes-vous d'accord, honorables sénateurs?

Des voix: Oui.

Le président: La motion est adoptée.

Nous passons au point 6, le rapport financier. Quelqu'un peut-il proposer la motion?

Le sénateur Mercer: J'en fais la proposition.

Le président: Le sénateur Mercer propose que le comité adopte l'ébauche du premier rapport, préparé conformément à l'article 104 du Règlement.

Avant qu'on ne passe au vote, j'aimerais que le greffier fournisse quelques explications au comité.

Mr. Thompson: Rule 104 requires the committee to table a report within the first 15 days of a new session on the expenditures incurred. It is a very straightforward report. A copy of it is being passed around as I speak. It outlines, under the various categories under the financial guidelines, the expenditures that the committee incurred both in its examination of legislation and with respect to its special study.

Honourable senators will see that witness expenses are listed on the report. However, I wish to point out that those expenditures did not come from the budget allocated directly to the committee but from the global budget that exists in the committee's directorate. Our share of that money is indicated in this draft report.

The Chairman: Any further discussion on this motion?

Senator Carney: Out of interest, why would transportation be \$25? I think it should be noted that we read these things.

Mr. Thompson: I believe that \$25 expense was for a taxi. I will verify that and get back to you, senator.

Senator Carney: Whether it is a typo or a taxi, it is an anomaly.

The Chairman: Is it agreed, honourable senators, that we adopt this motion?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: The motion is carried.

The next item deals with research staff. Does someone wish to move this item?

Senator Johnson: I so move.

It is moved by Senator Johnson that the committee ask the Library of Parliament to assign research staff to the committee; that the chair be authorized to seek authority from the Senate to engage the services of such counsel and technical, clerical and other personnel as may be necessary for the purpose of the committee's examination and consideration of such bills, subject matters of bills and estimates as are referred to it; that the subcommittee on agenda and procedure be authorized to retain the services of such experts as may be required by the work of the committee; and that the chair on behalf of the committee direct the research staff in the preparation of studies, analyses, summaries and draft reports.

Any discussion? Is it agreed, honourable senators?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: The motion is carried.

The next item deals with the authority to commit funds and certify accounts. Members will have had a chance to read this draft motion. Is anyone prepared to move the motion?

Senator Pearson: I so move.

M. Thompson: L'article 104 précise que le comité doit déposer, dans les 15 jours qui suivent l'ouverture d'une nouvelle session, un relevé des dépenses engagées. Le relevé est assez simple. Je vois qu'on est en train de le distribuer. Il décrit, sous les diverses rubriques énoncées dans les directives financières, les dépenses engagées par le comité dans le cadre de son étude des mesures législatives et de son étude spéciale.

Ainsi que le constatent les honorables sénateurs, les dépenses des témoins figurent dans le relevé. Je tiens à préciser que ces dépenses sont financées non pas à même le budget du comité, mais à même le budget global de la direction des comités. Notre part du financement figure dans le relevé provisoire.

Le président: Y a-t-il d'autres commentaires?

Le sénateur Carney: Je voudrais savoir pourquoi le comité a engagé des dépenses de 25 \$ pour le transport. Je tiens à signaler que nous lisons ces documents.

M. Thompson: Le 25 \$ correspond à une course en taxi. Mais je vais me renseigner, sénateur.

Le sénateur Carney: Je ne sais pas si cela correspond à une erreur typographique ou à une course en taxi. En tout cas, c'est une anomalie.

Le président: Plaît-il aux honorables sénateurs d'adopter la motion?

Des voix: Oui.

Le président: La motion est adoptée.

La motion suivante porte sur le personnel de recherche. Est-ce que quelqu'un souhaite la proposer?

Le sénateur Jonhson: J'en fais la proposition.

Le président: Il est proposé par l'honorable sénateur Jonhson que le comité demande à la Bibliothèque du Parlement d'affecter des attachés de recherche auprès du comité; que le président soit autorisé à demander au Sénat la permission de retenir les services de conseillers juridiques, de personnel technique, d'employés de bureau et d'autres personnes, au besoin, pour aider le comité à examiner les projets de loi, la teneur de ces derniers et les prévisions budgétaires qui lui sont renvoyées; que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à faire appel aux services d'experts-conseils dont le comité peut avoir besoin dans le cadre de ses travaux; et que le président, au nom du comité, dirige le personnel de recherche dans la préparation d'études, d'analyses et de projets de rapport.

Y a-t-il des commentaires? Êtes-vous d'accord, honorables sénateurs?

Des voix: Oui.

Le président: La motion est adoptée.

Le point suivant porte sur l'autorisation d'engager des fonds et d'approuver les comptes à payer. Les membres du comité ont eu l'occasion de lire la motion. Est-ce que quelqu'un souhaite la proposer?

Le sénateur Pearson: J'en fais la proposition.

The Chairman: Senator Pearson moves that, pursuant to section 32 of the Financial Administration Act, authority to commit funds be conferred individually on the chair, the deputy chair and clerk of the committee, and that pursuant to section 34 of the Financial Administration Act and guideline 305 of Appendix II of the Rules of the Senate authority for certifying accounts payable by the committee be conferred individually on the chair, the deputy chair and the clerk of the committee.

Is it agreed, honourable senators?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: The motion is carried.

The next item is number 9, travel.

Senator Carney: I so move.

The Chairman: It is moved by Senator Carney that the committee empower the subcommittee on agenda and procedure to designate as required one or more members of the committee and/or such staff as may be necessary to travel on assignment on behalf of the committee.

Any discussion?

There being none, is it agreed, honourable senators?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: The motion is carried.

The next item deals with designation of members travelling on committee business.

Senator Mercer: I so move.

The Chairman: It is moved by Senator Mercer that the subcommittee on agenda and procedure be authorized to determine whether any member of the committee is on official business for the purposes of paragraphs 8(3)(a) of the Senators' Attendance Policy published in the *Journals of the Senate* on Wednesday, July 3, 1998; and consider any member of the committee to be on official business if that member is attending a function, event or meeting related to the work of the committee or making a presentation related to the work of the committee.

Any discussion of the motion?

Is it agreed, honourable senators?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: The motion is carried.

Travelling and living expenses of witnesses is our next item of business. Is there a mover for this motion?

Senator Léger: I so move.

The Chairman: It is moved by Senator Léger that, pursuant to the Senate guidelines for witness expenses, the committee may reimburse reasonable travelling and living expenses for one witness from any one organization and payment will take place upon application but that the chair be authorized to approve

Le président: Le sénateur Pearson propose que, conformément à l'article 32 de Loi sur la gestion des finances publiques, l'autorisation d'engager les fonds du comité soit conférée individuellement au président, à la vice-présidente et au greffier du comité, et que, conformément à l'article 34 de la Loi sur la gestion des finances publiques et à la directive 3:05 de l'annexe II du Règlement du Sénat, l'autorisation d'approuver les comptes à payer au nom du comité soit conférée individuellement au président, à la vice-présidente et au greffier au comité.

Êtes-vous d'accord, honorables sénateurs?

Des voix: Oui.

Le président: La motion est adoptée.

Nous passons à la motion 9, qui porte sur les voyages.

Le sénateur Carney: J'en fais la proposition.

Le président: Il est proposé par le sénateur Carney que le comité autorise le Sous-comité du programme et de la procédure à désigner, au besoin, un ou plusieurs membres du comité, de même que le personnel nécessaire, qui se déplaceront au nom du comité.

Y a-t-il des commentaires?

Non? Êtes-vous d'accord, honorables sénateurs?

Des voix: Oui.

Le président: La motion est adoptée.

La motion suivante porte sur la désignation des membres qui voyagent pour le compte du comité.

Le sénateur Mercer: J'en fais la proposition.

Le président: Le sénateur Mercer propose que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à déterminer si un membre du comité remplit un engagement public aux fins de l'alinéa 8(3)(a) de la politique relative à la présence des sénateurs, publiée dans les *Journaux du Sénat* du mercredi 3 juin 1998; et à considérer qu'un membre du comité remplit un engagement public si ce membre assiste à une réception, à une activité ou à une réunion se rapportant aux travaux du comité ou fait un exposé ayant trait aux travaux du comité.

Voulez-vous débattre de la motion?

Est-ce d'accord, honorables sénateurs?

Des voix: D'accord.

Le président: La motion est adoptée.

Le point suivant à l'ordre du jour porte sur les frais de déplacement et de séjour des témoins. Y a-t-il un motionnaire?

Le sénateur Léger: Je le propose.

Le président: Il est proposé par le sénateur Léger que, conformément aux lignes directrices concernant les frais de déplacement des témoins, le comité peut rembourser des dépenses raisonnables de voyage et d'hébergement à un témoin d'un même organisme, après qu'une demande de remboursement

expenses for a second witness should there be exceptional circumstances.

Any discussion of the motion?

If not, is it agreed, honourable senators?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Our next agenda item is number 12, electronic media coverage of public meetings.

Senator Chaput: I so move.

The Chairman: It is moved by Senator Chaput that the chair be authorized to seek permission from the Senate to permit coverage by electronic media of its public proceedings with the least possible disruption of its hearing and that the subcommittee on agenda and procedure be empowered to allow such coverage at its discretion.

Senator Tkachuk: I have a question about something that has bothered me for a number of years. Electronic coverage means that the subcommittee agrees to particular coverage of an agenda item by CPAC or any other media at its discretion; am I correct? Do they send in a request to cover? How does that work exactly?

Mr. Thompson: Are you referring to how the decisions are made as to which committees will get covered?

Senator Tkachuk: I am asking what this means exactly.

Mr. Thompson: The *Rules of the Senate* only allow a committee to broadcast its proceedings, other than in audio form, with its explicit permission.

This motion will, first of all, authorize the chair to seek that permission from the Senate and then authorize the steering committee to make the determination of when cameras should be requested to film particular meetings.

Senator Tkachuk: Why can there not be a motion that states that all meetings are open unless the committee says they are closed? Why does the media need permission to come to a Senate committee? Why not open meetings, unless we agree to discuss private business or a future agenda in camera, as we often do? Why would we not have all other sessions open?

The Chairman: I do not know. It seems to me that there ought to be a motion to apply generally that, wherever possible, we allow media to televise and record our meetings. This sounds as if we need to seek permission, and I do not know whether there is an initial seeking of permission that applies to all of our meetings. I am wondering what the practice has been.

Mr. Thompson: With regard to electronic broadcasting, Senator Sibbeston would make a motion in the Senate requesting permission that the committee be able to authorize

a été présentée, mais que le président soit autorisé à permettre le remboursement de dépenses pour un deuxième témoin en cas de circonstances exceptionnelles.

Voulez-vous débattre de la motion?

Sinon, est-ce d'accord, honorables sénateurs?

Des voix: D'accord.

Le président: Le point suivant, le numéro 12, porte sur la diffusion des délibérations publiques par les médias d'information électronique.

Le sénateur Chaput: Je le propose.

Le président: Il est proposé par le sénateur Chaput que le président soit autorisé à demander au Sénat la permission de diffuser ses délibérations publiques par les médias d'information électronique, de manière à déranger le moins possible ses travaux; et que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à permettre cette diffusion à sa discrétion.

Le sénateur Tkachuk: J'ai une question à poser à propos de quelque chose qui me gêne depuis plusieurs années. La diffusion par médias d'information électronique signifie que le sous-comité accepte, à sa discrétion, la diffusion par la Chaîne parlementaire ou par un autre média, d'un point particulier inscrit à l'ordre du jour, n'est-ce pas? Une demande est-elle présentée à cet effet? Comment cela fonctionne-t-il exactement?

M. Thompson: Voulez-vous parler de la façon dont on décide quels comités vont faire l'objet de diffusion?

Le sénateur Tkachuk: Je demande ce que cela signifie exactement.

M. Thompson: D'après le *Règlement du Sénat*, un comité peut diffuser ses délibérations, autrement que sous forme audio, uniquement dans la mesure où il en a explicitement la permission.

Cette motion autorise en premier lieu le président à demander cette permission au Sénat, et, ensuite, à autoriser le comité directeur à décider du moment où il permet la télédiffusion de séances de comité.

Le sénateur Tkachuk: Pourquoi n'y aurait-il pas une motion indiquant que toutes les séances sont publiques à moins que le comité ne déclare qu'elles ne le sont pas? Pourquoi les médias ont-ils besoin d'obtenir la permission de venir à un comité du Sénat? Pourquoi ne pas ouvrir les séances au public, à moins que nous ne convenions de discuter à huis clos d'initiatives parlementaires ou d'un futur ordre du jour, comme nous le faisons souvent? Pourquoi toutes les autres séances ne seraient-elles pas ouvertes au public?

Le président: Je ne le sais pas. Il me semble qu'il faudrait une motion générale donnant aux médias la permission de téléviser et d'enregistrer nos séances chaque fois que c'est possible. On dirait qu'il faut demander une telle permission, et je ne sais s'il faut le faire au départ pour en disposer dans le cas de toutes nos séances. Je me demande quels sont les usages.

M. Thompson: En ce qui concerne la diffusion par médias d'information électronique, le sénateur Sibbeston présenterait une motion au Sénat demandant la permission que le comité puisse

this. This motion would delegate that authority to the steering committee. The steering committee could make a general determination that the media would have blanket authorization to set up their cameras at any time. The second part of this motion delegates that authority to the steering committee.

This deals primarily with filming by Senate broadcasting, the tapes of which are provided to CPAC, rather than individual media outlets. However, should an individual media outlet make a request to set up their cameras, this would give the steering committee the authority to make that determination on behalf of the committee.

Senator Tkachuk: If we pass this motion, Mr. Chairman, would you undertake that all meetings would be open unless the committee decides that it has private business to discuss? This should all be public business.

The Chairman: That is the approach I would take. If members are agreeable, that is the practice we could adopt, subject to your approval, of course. I believe our meetings ought to be recorded, whenever possible. I think the work of the committee will be interesting and exciting to the general public.

Senator Tkachuk: Thank you, Mr. Chairman. That would be great.

Senator Pearson: It is a given that our meetings are open unless we go in camera. Under the *Rules of the Senate*, every meeting is public. We are doing public business. That is not the issue. The issue has to do with whether the meetings are covered by the media. Our meetings that are not in camera are recorded and there is a transcript of them.

This is just a technical question. We do not have media coverage in the Senate chamber, although we do have a recording. Committees are a creature of the Senate. Therefore, I can see that the rationale for this motion is that we cannot make a decision that has not gone through the Senate itself.

Senator Tkachuk: We have media coverage in the Senate. Any media person can come in and observe the proceedings. We simply do not have television cameras.

Senator Pearson: The electronic media is the issue.

Senator Tkachuk: It is my view that, if a newscaster wishes to set up a camera here, unless we say otherwise, he or she should be allowed to do so. Why not? There may be situations where we do not have enough room for cameras or the cameras would disrupt the meeting, but if a newspaper person and a photographer can come in here, why not a television camera?

Senator Christensen: Why can a television camera not come into the Senate?

l'autoriser. Cette motion déléguerait ce pouvoir au comité directeur. Le comité directeur pourrait décider de manière générale que les médias ont une autorisation générale et peuvent venir filmer n'importe quand. La deuxième partie de cette motion déléguerait ce pouvoir au comité directeur.

Il s'agit essentiellement des séances filmées par le service du Sénat, dont les bandes sont fournies à la Chaîne parlementaire, plutôt qu'à des organes d'information particuliers. Toutefois, si un organe d'information demandait la permission de filmer, ce serait au comité directeur de le décider, au nom du comité.

Le sénateur Tkachuk: Si nous adoptons cette motion, décideriez-vous, monsieur le président, que toutes les séances seront ouvertes au public à moins que le comité ne décide qu'il doit débattre d'initiatives parlementaires? Tout devrait être d'intérêt public.

Le président: C'est ce que je ferais. Si les membres sont d'accord, c'est ce que nous pourrions adopter, sous réserve de votre approbation, bien sûr. Je crois que nos séances doivent être enregistrées, chaque fois que c'est possible, puisque je suis convaincu que le grand public ne manquera pas de s'intéresser aux travaux de notre comité.

Le sénateur Tkachuk: Merci, monsieur le président, ce serait parfait.

Le sénateur Pearson: Il est évident que nos séances sont publiques à moins qu'elles ne se déroulent à huis clos. En vertu du *Règlement du Sénat*, toutes les séances sont publiques, puisque nous traitons d'affaires d'intérêt public. Là n'est pas la question, il s'agit plutôt de savoir si les séances sont diffusées par les médias. Les séances qui ne se déroulent pas à huis clos sont enregistrées et nous en avons une transcription.

Il s'agit simplement d'une question d'ordre technique. Aucune diffusion par les médias n'est prévue dans la salle du Sénat, même si nous disposons d'un enregistrement. Comme les comités sont une créature du Sénat, il me paraît évident qu'en vertu de cette motion, nous ne pouvons pas prendre de décision qui n'aurait pas été prise par le Sénat lui-même.

Le sénateur Tkachuk: Les médias interviennent déjà au Sénat. Tout membre des médias peut venir et observer le déroulement des séances. Ce que nous n'avons pas, ce sont des caméras de télévision.

Le sénateur Pearson: Les médias d'information électronique sont la question.

Le sénateur Tkachuk: D'après moi, si un présentateur de nouvelles souhaite amener une caméra ici, à moins d'indication contraire de notre part, il devrait pouvoir le faire. Pourquoi pas? Il peut arriver que nous n'ayons pas suffisamment de place pour les caméras ou que les caméras perturberaient la séance, mais si un journaliste et un photographe peuvent venir ici, pourquoi pas une caméra de télévision?

Le sénateur Christensen: Pourquoi les caméras de télévision ne sont-elles pas autorisées au Sénat?

Senator Tkachuk: That is a rule of the Senate. We have a different rule for the committees.

Senator Carney: This is an interesting subject, but I think that the chair and the steering committee are aware that the feeling of the committee is to have meetings open to all media, unless there are specific circumstances for holding meetings in camera.

It is useful to have this discussion. Unless anyone objects, I think that we can leave this in the hands of the steering committee. You know the will of the committee.

Senator Tkachuk: I asked the chair that, and he said he would undertake to do that.

The Chairman: In my brief experience, I have found that television coverage makes for a good and interesting meeting; people know that whatever they say will be seen on TV.

Senator Munson: If a member of the media has to ask permission to come in, they will not do it. If they know that they can automatically come in, unless the meeting is in camera, they will come in and take a peek and report our proceedings.

The Chairman: Some committee meetings are filmed and others are not. Who decides what will be filmed? I imagine there is competition among Senate committees to get coverage. Someone must determine when the cameras come into meetings.

Mr. Thompson: Senate broadcasting currently has the capability to film two meetings simultaneously. They can film in rooms 160-S and 257 in the East Block, and in rooms 505 and 705 in the Victoria Building. Because of that limitation, the scheduling of meetings does limit what can be filmed. In the last session, this committee requested television cameras for virtually all of its public hearings and received it for virtually all of them. That was not a problem. At times, conflicts arise, and in those cases the leadership gets involved.

Senator Johnson: It is my experience on this and other committees that studies are given priority for coverage but that general meetings are not. Also, meetings on studies are often replayed often on CPAC. As the clerk said, we are restricted in terms of the ability to record, but each time we have done studies with witnesses, we have had full television coverage, and it is always repeated. I was watching CPAC the other night and saw that the November 4 meeting was replayed for several hours.

Senator Christensen: CPAC has a contract and can film two committees simultaneously. What would be the process for CBC or another broadcasting company to videotape certain portions of a meeting? For example, on the Nisga'a issue many people were here and the hearings were very high profile. What would be the process for them to tape such meetings?

Le sénateur Tkachuk: C'est un règlement du Sénat. Le règlement applicable aux comités est différent.

Le sénateur Carney: Même si le sujet est intéressant, je crois cependant que le président et le comité directeur comprennent que le comité souhaite que toutes les séances soient ouvertes à tous les médias, sauf dans les cas où les séances doivent se dérouler à huis clos, en raison de circonstances particulières.

Un tel débat est utile et à moins d'objection, je crois que nous pouvons confier cette question au comité directeur. Vous savez ce que souhaite le comité.

Le sénateur Tkachuk: C'est ce que j'ai demandé au président et il a dit que c'est ce qu'il allait faire.

Le président: D'après ma brève expérience, je peux dire qu'une séance télédiffusée devient intéressante, puisque les gens savent que ce qu'ils vont dire va être retransmis à la télévision.

Le sénateur Manson: Si les médias doivent demander la permission de venir, ils ne viendront pas. S'ils savent qu'ils peuvent automatiquement venir, à moins que la séance ne soit à huis clos, ils viendront, jeteront un coup d'oeil et feront rapport de nos délibérations.

Le président: Certaines séances de comité sont filmées et d'autres non. Qui le décide? J'imagine que les comités sénatoriaux sont en compétition à cet égard. Quelqu'un doit décider quand les caméramans peuvent venir filmer les séances.

M. Thompson: Au Sénat, il est possible actuellement de filmer deux séances simultanément et ce dans les salles 160-S et 257 de l'édifice de l'Est, et dans les salles 505 et 705 de l'édifice Victoria. À cause de ces restrictions, toutes les séances ne peuvent être télédiffusées. Au cours de la dernière session, notre comité a demandé la présence de la télévision pour pratiquement toutes ses audiences publiques et en a obtenu l'autorisation pour pratiquement toutes. Ce n'était pas un problème. Il arrive parfois qu'il y ait des conflits et dans ces cas-là, ce sont les leaders qui décident.

Le sénateur Johnson: D'après mon expérience à ce comité et à d'autres, les études ont la priorité en matière de diffusion, contrairement aux séances générales. Par ailleurs, les séances sur les études sont souvent rediffusées sur la Chaîne parlementaire. Comme l'a dit le greffier, nous sommes limités à cet égard, mais chaque fois que nous avons mené des études avec des témoins, nous avons bénéficié d'une couverture télévisuelle complète et de rediffusion. L'autre soir, je regardais la Chaîne parlementaire, et je me suis aperçu que la séance du 4 novembre était rediffusée pendant plusieurs heures.

Le sénateur Christensen: En vertu de son contrat, la Chaîne parlementaire peut filmer deux comités simultanément. Quel serait le processus adopté par la SRC ou par toute autre société de diffusion qui souhaiterait enregistrer sur bande magnétoscopique certaines parties d'une séance? Par exemple, pour la question des Nisga'as, beaucoup de gens étaient présents et les séances étaient au premier plan de l'actualité. Quel serait le processus prévu pour qu'elles puissent enregistrer de telles séances?

Mr. Thompson: There would most likely be two separate processes. First, if the committee had an arrangement with Senate broadcasting to film a particular meeting, any media organization would be able to plug into the Senate feed and get the videotape for any portion of that meeting.

If we had not already arranged for video cameras but a media organization arrived at the door with its cameras looking to set up, I would bring the matter to the attention of the chair and the deputy chair, to ensure there were no problems and to coordinate the location. It would be at their discretion, provided this motion is adopted and that the committee received permission from the Senate.

[*Translation*]

Senator Gill: Exactly what are we talking about here, aside from CPAC and the broadcasting of the Senate proceedings? Are we talking about public media coverage, such as television and radio coverage? We have all kinds of Aboriginal community television and radio stations across the country. Is this a reference to media in general or to CPAC in particular?

I understand that CPAC is currently negotiating to have the number of broadcasting hours increased. That might mean more coverage. However, in this instance, are we talking about public radio and television?

The Clerk: We are talking about public televised coverage. Committees already have permission to broadcast the audio feed of their meetings. That is true of all meetings, that is coverage is available on the web site and also on Oasis. Permission is needed to provide televised coverage.

Senator Gill: Permission from the committee?

The Clerk: We need permission from the Senate. The decision rests with the steering committee.

Senator Gill: As a rule, we request permission from the Senate. Once permission has been granted, the steering committee gives the green light to broadcasters. Correct?

The Clerk: That is correct.

[*English*]

The Chairman: Is there any further discussion about this?

Hearing none, is it agreed, honourable senators, to adopt agenda item number 12?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Carried.

The next item is number 13, the time slot for regular meetings. I would ask Mr. Thompson to indicate what he has found out. I have asked him to seek slots for our meetings.

M. Thompson: Le plus probable est qu'il y ait deux processus distincts. Pour commencer, si le comité avait conclu un arrangement avec le service de télédiffusion du Sénat pour filmer une séance particulière, n'importe quel média pourrait se connecter au relais du Sénat et obtenir la bande-vidéo d'une partie de la séance en question.

Si nous n'avions pas déjà prévu les caméras vidéos, et qu'un média se présentait à la porte avec son matériel pour s'installer, j'attirerais l'attention du président et du vice-président là-dessus de façon à ce qu'il n'y ait pas de problèmes et à coordonner les activités. Si cette motion était adoptée et que le comité recevait la permission du Sénat, ce serait à eux de décider.

[*Français*]

Le sénateur Gill: On parle de CPAC, de la télévision du Sénat, mais de quoi parle-t-on? Est-ce qu'on parle des médias publics, télévision et radio? À travers le pays il y a des télévisions et radios communautaires autochtones de toutes sortes. Est-ce qu'on parle des médias en général ou simplement de CPAC?

Je sais qu'à CPAC une négociation se tient actuellement pour avoir davantage d'heures de diffusion. Cela va peut-être augmenter les heures. Mais de quoi parle-t-on ici, est-ce qu'on parle de la radio et de la télévision publique?

Le greffier: On parle de radiodiffusion vidéo publique. Les comités ont déjà la permission de diffuser leurs réunions par audio. Cela se passe pour toutes les réunions, sur le web et aussi sur la station Oasis. On a besoin de la permission pour le radiodiffuser aux télévisions.

Le sénateur Gill: La permission du comité?

Le greffier: On a besoin de la permission du Sénat, et c'est la décision du comité directeur.

Le sénateur Gill: On demande la permission du Sénat, généralement — on va la demander. Une fois cette permission accordée, c'est le comité de direction qui s'occupe de donner les permissions aux radiodiffuseurs?

Le greffier: C'est cela.

[*Traduction*]

Le président: Avez-vous d'autres commentaires à ce sujet?

Puisque personne ne se manifeste, êtes-vous d'accord, honorables sénateurs, pour que nous adoptions le point numéro 12 de l'ordre du jour?

Des voix: Oui.

Le président: Adopté.

Le prochain point à l'ordre du jour, soit le numéro 13, concerne l'horaire des séances régulières. Je vais céder la parole à M. Thompson pour qu'il nous fasse part de ses conclusions. Je lui avais demandé de trouver des créneaux horaires pour la tenue de nos rencontres.

Mr. Thompson: I understand the time slot for regular meetings will be the same as in the last session, that is, Tuesday mornings from 9:30 to 11:00 approximately, and Wednesday evenings beginning at 6:15 p.m.

In the previous session, met earlier to allow more time with witnesses. In this session, given that no other meeting is scheduled in this room prior to ours, the committee could choose to meet earlier, if it so wished. I do not believe that would be a problem.

The Chairman: May I have a vote as to whether nine o'clock is preferable, as opposed to 9:30?

Senator Carney: Nine o'clock here in Ottawa is six o'clock Pacific time. It is hard to continually get up at 4:30 and 5:00 to get to these meetings, so I think 9:30 is much more appropriate for this committee.

The Chairman: It appears that 9:30 is the best time for this committee to meet on Tuesdays. Is Wednesday at 6:15 a good meeting time for everyone as well?

Senator Carney: Normally, committees do not meet Wednesday nights. This committee does not often meet Wednesday nights.

Senator Johnson: That is correct. The committee meets on Wednesdays only when it is doing studies or special legislation, but that time slot is available to us if we need extra time.

Senator Mercer: I have a question with respect to this week. If we do have something scheduled for Thursday evening, is it our intention to meet tomorrow evening as well?

The Chairman: No, there is no intention to meet until we have bills before us. I would ask the clerk to give us an indication of what bills the Senate may get from the House of Commons over the next few weeks that eventually will come to this committee.

Mr. Thompson: My understanding is that there are three items of proposed legislation the government intends to introduce that could potentially be referred to our committee. One of those is Bill C-19 from the previous session. My understanding is that the House of Commons will vote today on the motion to reintroduce bills from the previous session. We should have some indication this week as to what stage that bill is at. There were two other bills.

Senator Carney: Could you refresh the memories of new members with respect to Bill C-19?

Mr. Thompson: Bill C-19 from the last session was the proposed First Nations fiscal and statistical management act. I believe in the last session it got as far as report stage in the House of Commons.

M. Thompson: Je crois bien que l'horaire des séances régulières demeurera le même que celui de la session précédente, soit: les mardis de 9 h 30 à 11 heures environ et les mercredis à partir de 18 h 15.

La session dernière, nous commençons les séances plus tôt pour passer davantage de temps avec nos témoins. Mais désormais, comme aucune autre séance n'est prévue à l'horaire dans cette salle avant la nôtre, le comité pourrait décider d'avancer la réunion, si les membres étaient d'accord. Je ne pense pas que cela pose problème.

Le président: Je propose que nous tenions un vote pour savoir s'il est préférable d'avancer la réunion à 9 heures ou s'il vaut mieux la maintenir à 9 h 30.

Le sénateur Carney: Quand il est 9 heures à Ottawa, il est 6 heures dans le fuseau horaire du Pacifique. Je trouve difficile de se lever continuellement à 4 h 30 ou 5 heures pour assister à ces séances; je pense donc que 9 h 30 serait une heure beaucoup plus raisonnable pour ce comité.

Le président: Il semble donc que 9 h 30 soit la meilleure heure pour les séances du comité qui se tiendront les mardis. Est-ce que 18 h 15, les mercredis, vous convient aussi?

Le sénateur Carney: Normalement, les comités ne siègent pas les mercredis soirs. D'ailleurs, il n'y a pas souvent de séances de ce comité ces jours-là.

Le sénateur Johnson: C'est exact. Il se réunit les mercredis uniquement pour mener des études ou se pencher sur des projets de loi spéciaux, mais nous pouvons aussi utiliser cette tranche horaire quand nous avons besoin de temps supplémentaire.

Le sénateur Mercer: J'aimerais poser une question au sujet de cette semaine. Si nous avons quelque chose de prévu pour jeudi en soirée, allons-nous quand même nous réunir demain soir?

Le président: Non, nous n'avons pas l'intention de tenir de séance tant que nous n'aurons pas de projets de loi à examiner. Je voudrais que le greffier nous indique quels projets de loi susceptibles d'être soumis à ce comité le Sénat pourrait recevoir de la Chambre des communes au cours des prochaines semaines.

M. Thompson: D'après ce que j'ai compris, le gouvernement a l'intention de présenter trois mesures législatives qui pourraient être renvoyées à notre comité. L'une d'elles est le projet de loi C-19, qui date de la session précédente. Je crois savoir qu'il y aura un vote à la Chambre des communes aujourd'hui sur la motion consistant à présenter à nouveau les projets de loi de la dernière session. Cette semaine, nous devrions avoir quelques indications de l'étape à laquelle se trouve ce projet de loi. Il y a aussi deux autres mesures législatives.

Le sénateur Carney: Pourriez-vous rafraîchir la mémoire des nouveaux membres au sujet du projet de loi C-19?

M. Thompson: Le projet de loi C-19 vise la Loi sur la gestion financière et statistique des Premières nations. C'est une mesure législative qui avait été proposée à la dernière session. Je crois qu'elle s'était rendue jusqu'à l'étape du rapport à la Chambre des communes.

Another piece of proposed legislation from the last session was the Westbank First Nations self-government agreement act, Bill C-57. The government introduced it just prior to prorogation. Those bills will get new numbers in this session.

The third item was not introduced in the previous session but the minister has indicated his intention to introduce legislation concerning the Tlicho agreement.

The Chairman: This is an agreement with the Dogrib people, just close to Yellowknife. They have finalized their agreement and so are now in the process of having it legislated. That will come forward at some point.

Those are the three bills that we are likely to see this session. I have no idea when those bills will come forth from the House of Commons, but when they do our committee will get them after they have received second reading in the Senate.

It may be a number of weeks before this committee meets again; I do not envisage any meetings prior to receiving the bills I just outlined.

Any comments or thoughts on that?

Senator St. Germain: Mr. Chairman, I think a review of DIAND is in order, regardless of any proposed legislation we may or may not pass. In terms of the implementation of any agreement, I believe there is mismanaged by the department in its entirety.

I am speaking for myself; I am speaking for our native peoples and their leaders. The plight of our native peoples has not been improved one iota in the last 50 years. Everyone is just going through the motions, spending billions of dollars. Therefore, Mr. Chairman, I would ask you to consider studying this matter. Until we get rid of the empire that operates over there — and I am referring to DIAND — nothing will change. The more things change, the more they stay the same. We have to demonstrate leadership. We are supposed to be non-partisan. I am fed up with doing studies, passing legislation and witnessing roadblocks in the implementation process of agreements.

In any case, Mr. Chairman, this issue needs attention — and I am not being partisan here. The Speech from the Throne promises to do this, that and the other thing for Aboriginal peoples. Granted, the odd thing goes through that seems to work, but the majority of the agreements that have been reached with our Aboriginal peoples have met with roadblocks. The department is throwing roadblocks in the way of our native peoples improving their plight.

L'autre mesure législative proposée, qui date aussi de la session précédente, est le projet de loi C-57, Loi portant mise en vigueur de l'Accord d'autonomie gouvernementale de la Première nation de Westbank. Le gouvernement a présenté ce projet de loi peu avant la prorogation. Il convient de noter que toutes ces mesures législatives seront renumérotées pour cette session.

La troisième n'a pas été présentée à la dernière session, mais le ministre a exprimé son intention de déposer un projet de loi au sujet de l'Accord Tlicho.

Le président: Il s'agit d'une entente avec le peuple Dogrib qui est établi dans la région de Yellowknife. Ces gens viennent de mettre la dernière main à leur entente et ils veulent maintenant proposer un projet de loi. Cela devrait se concrétiser à un moment donné.

Voilà donc les trois mesures législatives susceptibles de nous être soumises au cours de la présente session. Je ne sais pas du tout quand elles arriveront de la Chambre des communes, mais nous les recevrons après qu'elles auront passé l'étape de la deuxième lecture au Sénat.

Il peut s'écouler plusieurs semaines avant que ce comité ne siège à nouveau; je n'envisage pas la tenue de réunions avant la réception des projets de loi dont je viens de parler.

Avez-vous des commentaires ou des observations à ce sujet?

Le sénateur St. Germain: Monsieur le président, il me semble qu'un examen du fonctionnement du MAINC s'impose, au-delà des mesures législatives proposées que nous pourrions adopter ou pas. Je crois que le ministère dans son ensemble gère mal la mise en oeuvre des accords quels qu'ils soient.

Je parle en mon nom propre et aussi au nom des Premières nations et de leurs chefs. Depuis 50 ans, la situation difficile dans laquelle se trouvent les peuples autochtones ne s'est guère améliorée. Tout le monde se contente d'examiner des motions et de dépenser des milliards de dollars. Par conséquent, monsieur le président, je vous demande de vous pencher sur ce problème. Tant que nous ne nous serons pas débarrassés de cet empereur qui règne en maître — je fais référence au MAINC —, nous n'irons nulle part. Plus ça change et plus c'est pareil. Nous devons faire preuve de leadership. Nous sommes censés être impartiaux. J'en ai assez de faire des études, d'adopter des projets de loi et de voir se dresser des obstacles dans le processus de mise en oeuvre des ententes.

Quoi qu'il en soit, monsieur le président, cette question mérite qu'on s'y attarde — et je ne fais aucunement preuve de partisanerie. Dans le discours du Trône, on fait toutes sortes de promesses pour les Autochtones. Certes, cela semble fonctionner, mais, bizarrement, la plupart des accords conclus avec nos peuples autochtones se sont heurtés à des obstacles. Le ministère dresse des embûches qui empêchent les Premières nations de ce pays d'améliorer leur sort.

The Chairman: Thank you. Perhaps one way of approaching this is for members to submit ideas or suggestions vis-à-vis what our committee could do in the way of a study. I would encourage honourable senators to take the initiative to bring forward proposals for terms of reference. I am open to suggestions.

Senator Carney: I will speak to that, and then I have a question. The urban youth study was originally cast as one part of a series of studies. One of my interests that resulted was Bill C-33 and the problems faced by Aboriginal women, their loss of native status and the creation of ghost reserves, which we heard about in committee.

Committee members may want to review the original terms of reference to determine the status of continuing that work. The committee is at the will of the committee, but because there was a format and a plan, committee members may want to consider that.

My second point is that the study on the matrimonial rights of Aboriginal women was mandated to the Human Rights Committee and not to the Aboriginal Peoples Committee because we were supposed to be studying the Indian Act and, as such, were not supposed to have sufficient time on our agenda for another study.

We may want to determine whether there is any legislation, although it is a provincial issue, or any proposed legislation, from that study. The minister at the time asked the Senate to make recommendations in that area. Obviously, relevant bills would come to the Aboriginal Peoples Committee and not to the Human Rights Committee.

I will ask the clerk of the committee to determine the status of any legislative proposals that have resulted from that study and to review the terms of reference from the urban youth study. In that way, the committee can decide on the next phase of that study, with particular attention to areas affecting the loss of native status within some bands.

The Chairman: We could have that information ready for the next meeting.

Senator Gill: In response to Senator Carney's question, we will have to try to understand the elements of the Speech from the Throne. It is my understanding that we will need additional studies, as well as the continuation of certain studies, but we will have to change our methods. Currently, we have the Prime Minister's involvement through the PMO's committee, as stated in the Speech from the Throne. It is my reading that we have to include specific people seriously — Aboriginal peoples and First Nations.

We may want to continue in the same way that we have worked for many years, but it seems that we must consider the message in the Speech from the Throne to determine how the work could be done within that spirit.

Le président: Merci. L'une des façons d'aborder le problème serait peut-être de demander à nos membres d'émettre des idées ou des suggestions sur le type d'étude que nous pourrions réaliser. J'invite donc les honorables sénateurs à prendre l'initiative de formuler des propositions dans ce sens. Je suis ouvert à vos suggestions.

Le sénateur Carney: Voici mon point de vue à ce sujet; ensuite, j'aimerais vous poser une question. À l'origine, l'étude sur les jeunes en milieu urbain devait faire partie d'une série d'enquêtes. Je me suis plus particulièrement intéressée au projet de loi C-33 et aux problèmes auxquels font face les femmes autochtones, à la perte de leur statut d'Indiennes et à l'apparition de réserves fantômes dont nous avons entendu parler ici.

Les membres du comité souhaitent peut-être revoir le mandat initial pour déterminer s'il est pertinent de poursuivre dans cette voie. C'est à eux de décider, mais comme il existait un modèle et un plan, il faudrait peut-être se pencher sur la question.

Deuxièmement, j'aimerais dire que c'est le Comité des droits de la personne et non le Comité des peuples autochtones qui a reçu le mandat d'effectuer une étude sur les droits matrimoniaux des femmes autochtones. Étant donné que nous étions censés examiner la Loi sur les Indiens, nous ne disposons pas de suffisamment de temps pour nous lancer dans une autre étude.

Il faudrait peut-être savoir si cette étude a débouché sur une loi ou un projet de loi, même si cela relève de la compétence des provinces. Le ministre de l'époque avait demandé au Sénat de faire des recommandations dans ce sens. Évidemment, les projets de loi pertinents devraient être renvoyés au Comité des peuples autochtones et non au Comité des droits de la personne.

Je demanderai au greffier du comité de voir où en sont les propositions législatives découlant de cette étude et de revoir le mandat depuis l'étude sur les jeunes Autochtones des régions urbaines. De cette façon, le comité pourra se prononcer sur la prochaine étape, en se concentrant plus particulièrement sur les questions liées à la perte du statut d'Indien au sein de certaines bandes.

Le président: Nous pourrions disposer de l'information à la prochaine séance.

Le sénateur Gill: Pour répondre à la question du sénateur Carney, je dirais que nous devons essayer de comprendre les éléments du discours du Trône. À mon avis, il nous faudra entreprendre des études supplémentaires et poursuivre certains travaux, mais nous devons changer nos méthodes. Actuellement, nous pouvons compter sur la participation du premier ministre, à travers le Comité du BPM, tel qu'indiqué dans le discours du Trône. Selon mon interprétation, nous devons inclure sérieusement certains groupes — les Autochtones et les Premières nations.

Nous pouvons choisir de continuer sur la voie que nous avons empruntée pendant des années, mais il me semble que nous devrions plutôt retenir le message livré dans le discours du Trône et voir comment travailler dans cet esprit.

Senator Mercer: I do not disagree with Senator St. Germain's wanting to review the work of DIAND, but I think we should be more realistic and look at our current timetable. There are references to the Speech from the Throne that indicate that proposed legislation will come forth that will eventually end up before this committee. We all know that the timetable would appear to contain a spring election. Therefore, it would be wise for us to plan a review of DIAND but not to embark on that review because we would be interrupted by the election. We would then have to start again. We should be realistic about what we take on.

Senator Johnson: I echo Senator Mercer's comments. All the suggestions are excellent, and you have asked senators to put them forward, but we are working within a short time frame. There will be prorogation, so we have to be realistic about what we can do in the interim, if anything. I think a major study would be impossible.

Senator Tkachuk: I wish to support Senator St. Germain. The election is of no consequence to us. We do not know what the Prime Minister is thinking. The Prime Minister does not have to call the election until the year 2005, so we cannot set an agenda based on what the Prime Minister might do. That has not been our practice in the past and I do not think we should start that practice now.

Notwithstanding the fact that we have a senator who is close to the action and perhaps knows things that we do not know, my guess is that he will not tell us when the election will be but will only surmise when the election will be.

We do spend, by some estimates, close to \$13 billion on Aboriginal peoples in Canada. This figure has increased from approximately \$2 billion in 1991 — perhaps it was a little less than that — but I doubt that anyone is truly benefiting from it, either the Canadian people or First Nations people. It seems that the problems are always the same. Maybe we should rethink the whole process of dealing with Aboriginal people and do something different. I am sure that Senator Gill agrees with me that we should do something different — however, what we think is “different” will be two different things. Nevertheless, it is a worthwhile debate because the current process is not working.

The Auditor General's report at two o'clock today will give us a great deal of fodder on DIAND, which we should examine.

The Chairman: I appreciate your comments, honourable senators. Is there further discussion?

Senator St. Germain: Mr. Chairman, I sense partisanship, and if we are to run this committee on a partisanship basis, we will never get anywhere. As far as I am concerned, Senator Gill's comments echo my comments: the more things change, the more they stay the same — which will be the case again if we do not change our approach to this work.

Le sénateur Mercer: Je ne conteste pas l'idée du sénateur St. Germain selon laquelle il faudrait revoir le fonctionnement du MAINC, mais je crois que nous devrions être plus réalistes et nous en tenir à notre calendrier actuel. Certaines références au discours du Trône indiquent que les mesures législatives proposées finiront devant ce comité. Nous savons tous qu'il y aura des élections au printemps et nous devons composer avec cela. Par conséquent, il serait sage d'envisager un examen du fonctionnement du MAINC, mais pas de s'engager dans une telle initiative maintenant car nos travaux seront interrompus par les élections, ce qui nous obligerait à recommencer à zéro. Nous devrions faire preuve de réalisme dans ce que nous entreprenons.

Le sénateur Johnson: Je suis d'accord avec le sénateur Mercer. Toutes les suggestions que vous avez demandé aux sénateurs de mettre de l'avant sont excellentes, mais nous disposons de peu de temps. Comme il y aura prorogation, nous devons être réalistes sur ce que nous désirons faire d'ici là, si tant est que nous voulions faire quelque chose. Je pense qu'une étude approfondie serait impossible à réaliser.

Le sénateur Tkachuk: J'aimerais appuyer le sénateur St. Germain. Les élections n'ont aucune conséquence pour nous. Nous ne savons pas ce que pense le premier ministre. Il a jusqu'en 2005 pour déclencher des élections; nous ne pouvons donc pas établir un programme en fonction de ce que pourrait faire le premier ministre. Nous n'avons jamais fonctionné ainsi et je ne vois pas pourquoi cela devrait changer.

Même si nous avons un sénateur qui est plus au fait que nous de la situation et qui sait peut-être des choses que nous ignorons, je ne pense pas qu'il nous dira quand auront lieu les élections exactement; il se contentera d'émettre des hypothèses.

Selon certaines estimations, nous dépensons près de 13 milliards de dollars pour les Autochtones au Canada, alors qu'en 1991, nous leur consacrons environ 2 milliards — voire même moins. Néanmoins, je doute que quiconque profite vraiment de cet argent, qu'il soit Autochtone ou pas. Il semble que les problèmes soient toujours les mêmes. Nous devrions peut-être revoir l'ensemble du processus de traitement avec les Premières nations et agir différemment. Je suis sûr que le sénateur Gill sera d'accord avec moi sur ce point — toutefois, ce que nous entendons par «différemment» touche deux concepts distincts. Quoi qu'il en soit, c'est un débat intéressant car le processus actuel ne mène nulle part.

Le rapport de la vérificatrice générale, qui sera déposé aujourd'hui à 14 heures, nous donnera beaucoup d'informations utiles sur le MAINC que nous devons examiner.

Le président: J'apprécie vos commentaires, honorables sénateurs. Souhaitez-vous ajouter quelque chose?

Le sénateur St. Germain: Monsieur le président, je sens de la partannerie, et si nous devons siéger à ce comité dans cet esprit, nous n'irons jamais nulle part. En ce qui me concerne, je partage le point de vue du sénateur Gill: plus ça change, plus c'est pareil — et cela continuera si nous ne modifions pas notre approche.

I have spent a great deal of time talking with members of native bands. Just this past week I met with a group of natives from British Columbia. In that meeting, I mentioned that we are heading into a new session of Parliament. I asked them to express their opinions to me. They told me that, in their opinion, DIAND, from the outset, undermined their quality of life and the ability of Aboriginal peoples to exist with a certain amount of pride and self-sufficiency within the reserves. DIAND came to the reserves and told the natives what to do.

The individual native who spoke is a leader in the community. She, as a former member of the band executive, told me that her parents and grandparents loathed welfare from the very beginning and wanted to reject it. The welfare system has undermined economic initiative on some of these reserves — not on all of them. On the particular reserve where she lives, there has been initiative after initiative in the lumber, cattle and other industries, and each time the whole system breaks down when the natives force out external partners or leadership within the organization — and it can generally be traced back to DIAND.

This is not a matter of politics — Conservatism, Liberalism or NDP-ism — but rather a matter of common sense. Native people are not working on the reserves. On that particular reserve, 10 bundles of timber are required to be viable, but they cannot process any more than six bundles because the involvement of welfare and DIAND undermines the organization. They operate virtually at a loss. If it were managed properly, it would be a profitable organization. This committee must examine such situations if we are to help our Aboriginal peoples.

The Chairman: I encourage members that feel strongly about certain studies to be undertaken to bring forth their proposals for consideration.

Senator Johnson: Senators Mercer, St. Germain and Tkachuk have brought excellent items forward for the steering committee to review before the next meeting.

Coming from Winnipeg, I can certainly sympathize with many of the things that Senator St. Germain said. The situation, in many respects, has not improved, and much of the blame emanates from DIAND as well as the AFN. We could put it in writing and review it. We have to stay within the time frame but we could continue the work after the fact.

I would not suggest that we stop our work because of the potential election. Rather, I would suggest that the steering committee take the suggestions so that we can do what we can in the time available to the committee. We have proposed legislation before us that we have to prioritize.

Who is the other member on our steering committee?

J'ai passé beaucoup de temps à discuter avec des membres de bandes indiennes. Pas plus tard que la semaine dernière, j'ai rencontré un groupe d'Autochtones de la Colombie-Britannique. Pendant la réunion, j'ai dit que nous allions entamer une nouvelle session parlementaire. Je leur ai demandé de me faire part de leurs opinions. Ils m'ont répondu que d'entrée de jeu le MAINC minait leur qualité de vie et la capacité des Premières nations à vivre dignement et de manière autonome dans les réserves. Le MAINC est entré dans les réserves pour dire aux Autochtones quoi faire.

La personne qui m'a dit ça est une figure dominante de sa communauté. C'est une ancienne membre du conseil de bande et elle m'a raconté que ses parents et ses grands-parents avaient toujours eu le bien-être social en horreur et qu'ils voulaient le refuser. Le système d'assistance sociale a sapé toute initiative économique dans certaines de ces réserves — si ce n'est dans toutes. Dans la réserve où elle vit, les initiatives se sont succédé dans le domaine du bois d'oeuvre et de l'élevage, entre autres, mais à chaque fois, tout le système s'est effondré quand les Autochtones se sont vus imposer des partenaires ou des dirigeants externes au sein de l'organisation — et en général, c'est venu du MAINC.

Ce n'est pas une question de politiciens — conservateurs, libéraux ou néo-démocrates —, mais plutôt une question de bon sens. Les Autochtones ne travaillent pas dans les réserves. Dans cette réserve en particulier, pour qu'une entreprise de foresterie soit viable, il faut 10 paquets de bois d'oeuvre, mais ils ne peuvent en traiter plus de six à cause de l'aide sociale et du MAINC qui minent l'organisation. Ils travaillent pratiquement à perte. Si c'était géré correctement, ce serait rentable. S'il veut aider les Autochtones, ce comité doit se pencher sur ce genre de questions.

Le président: J'invite les membres qui pensent sérieusement à certaines études à se manifester. Nous examinerons leurs propositions.

Le sénateur Johnson: Les sénateurs Mercer, St. Germain et Tkachuk ont mis de l'avant d'excellents points qui devront être examinés par le comité directeur avant la prochaine réunion.

Venant moi-même de Winnipeg, je comprends beaucoup des situations qu'a relatées le sénateur St. Germain et j'éprouve de la sympathie pour ces gens. À bien des égards, il n'y a eu aucune amélioration, et le MAINC, tout comme l'APN, en sont en grande partie responsables. Nous pourrions mettre cela par écrit et le revoir ensuite. Nous devons respecter le calendrier, mais nous pourrions poursuivre nos travaux après coup.

Je ne suis pas pour que nous cessions nos activités en raison d'élections éventuelles. Je serais plutôt favorable à ce que le comité directeur accueille nos suggestions pour que nous fassions notre possible en fonction du temps dont nous disposerons. Nous devons nous consacrer en priorité à l'examen des projets de loi proposés.

Qui est l'autre membre de notre comité directeur?

The Chairman: We will have to decide that in the next short while.

Senator Munson: I have a question about the fate of studies when an election is called. Is a committee authorized to continue its studies?

Senator Johnson: No, it cannot continue.

The Chairman: If there is no further business, we will adjourn.

The committee adjourned.

Le président: Nous allons devoir le décider dans quelques instants.

Le sénateur Munson: J'aimerais savoir de ce qu'il advient des études quand on déclenche des élections. Ce peut-il qu'un comité soit autorisé à poursuivre ses études?

Le sénateur Johnson: Non, c'est impossible.

Le président: S'il n'y a pas d'autres points à l'ordre du jour, nous allons interrompre nos travaux.

La séance est levée.



If undelivered, return COVER ONLY to:
Communication Canada – Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*
Communication Canada – Édition
Ottawa (Ontario) K1A 0S9